

DETERMINER UNE SITUATION AU REGARD DE LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

| PROFESSION DU PARENT DONT VOUS DEPENDEZ POUR VOS REMBOURSEMENTS DE SANTE (Si retraité : dernière profession exercée) | Votre âge pendant l'année universitaire 2016 / 2017 (du 1 ^{er} septembre 2016 au 31 août 2017) | | |
|---|--|---|---|
| | Jusqu'à 19 ans Né(e) après le 31/08/1997 | 20 ans Né(e) entre le 01/09/1996 et le 31/08/1997 | De 21 à 28 ans Né(e) entre le 01/09/1988 et le 31/08/1996 |
| TRAVAILLEUR SALARIE ET ASSIMILE Salarié du privé, praticien ou auxiliaire médical conventionné, agent des collectivités territoriales, fonctionnaire, exploitant ou salarié agricole, Banque de France, ouvrier d'Etat, magistrat, Caisse des dépôts, artiste auteur, CCI de Paris, Comédie Française, Théâtre national de l'Opéra, demandeur d'emploi. | Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et GRATUITE | Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE <i>(gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)</i> | Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE <i>(gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)</i> |
| TRAVAILLEUR NON SALARIE ET DEPENDANT D'UN REGIME SPECIFIQUE Artisan, commerçant, profession libérale, EDF, GDF (Engie), RATP, Mines, Militaires, clerc et employé de notaire, Sénat, régime des cultes, fonctionnaire international, Caisse des Français à l'étranger. | Report d'affiliation L'étudiant reste couvert par la sécurité sociale des parents | Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE <i>(gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)</i> | Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE <i>(gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)</i> |
| AUTRE PROFESSION DEPENDANT D'UN REGIME SPECIFIQUE Assemblée Nationale, Marine marchande (ENIM), Grand Port de Bordeaux. | Report d'affiliation L'étudiant reste couvert par la sécurité sociale des parents | Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE <i>(gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)</i> | Sécurité sociale étudiante OBLIGATOIRE et PAYANTE <i>(gratuite si boursier de l'enseignement supérieur)</i> |
| AGENT SNCF (titulaire) | Maintien de la sécurité sociale de vos parents | | |

Motif de non cotisation au régime de la Sécurité Sociale Etudiante

Dans tous les cas, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation d'affiliation que vous a adressé la CPAM et l'attestation d'affiliation du parent sur laquelle est mentionné(e) l'étudiant(e).

✓ **Etudiant salarié**

Vous êtes dispensé(e) de l'affiliation à la Sécurité sociale étudiante si votre contrat de travail couvre sans interruption la période du 01/09/2016 au 31/08/2017, à raison de **150h heures par trimestre ou 600 heures par an.**

✓ **Etudiant en provenance de l'étranger**

L'affiliation est obligatoire sauf si vous êtes originaire de l'Espace Economique Européen ou de Suisse et si vous possédez une Carte Européenne d'Assurance Maladie.

✓ **Salarié – Concubin - Pacsé**

Si votre conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS est étudiant, votre affiliation au régime de sécurité sociale étudiante est obligatoire.

Si votre conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS est salarié, votre affiliation au régime de sécurité sociale étudiante est obligatoire.